

Déclaration de la Plateforme de l'animation lors de la Commission Nutte

06 janvier 2012

Tous les membres du groupe de travail sur le contrat d'engagement éducatif (CEE) présidé par Monsieur NUTTE ont participé activement à la recherche d'une solution à la problématique posée suite à la décision du Conseil d'Etat relative au repos des personnels pédagogiques occasionnels, employés sous contrat CEE. La mise en place de cette Commission répondait à cette problématique et à sa conséquence : « la fin des colos et des séjours adaptés ». Ce risque a été soulevé avec la presse au cours de l'été dernier, c'est pourquoi nous avons accueilli favorablement la mise en place de la Commission.

Les membres de la Plateforme ne peuvent poursuivre leur participation aux travaux de la Commission dans ce seul cadre, dans la mesure où les pistes retenues, non seulement mettent en cause les éléments essentiels quant à la nature même et la spécificité des accueils collectifs de mineurs (ACM) et des séjours de vacances adaptées organisées, mais ne permettent pas d'apporter une sécurisation juridique.

En effet, les réflexions et les solutions envisagées ne permettront pas de répondre aux attentes des organisateurs. Elles posent un certain nombre de questions de fond aux membres de la Plateforme.

Une des pistes, l'amendement dit « Baguet » qui propose des solutions techniques, dérogoires au droit du travail et équivalentes à ce qui avait été privilégié par la DJEPVA au printemps 2011, ne saurait être une réponse adaptée. Les membres de la Plateforme avaient déjà alerté le ministère sur les conséquences éducatives et pédagogiques des séjours ainsi que sur les incidences économiques de cette réponse uniquement technique.

De leur côté, les représentants des organisateurs et formateurs ont toujours soutenu la nécessité de reprendre les travaux sur le volontariat de l'animation, débutés en 2005.

Aujourd'hui, la rédaction du pré-rapport fait apparaître que nos associations seraient solidaires de l'amendement dit « Baguet ». Nos associations ont soutenu l'idée qu'il fallait trouver une solution pour les séjours à venir. Or, nous rappelons que cet amendement d'adaptation du CEE n'apporte aucune solution pérenne à la situation des ACM et séjours de vacances adaptées organisées, et que le pré-rapport ne propose pas que soit mis en place un statut du volontariat de l'animation.

En effet, nous souhaitons rappeler les conséquences très dommageables et prévisibles en cas d'aménagement du contrat d'engagement éducatif qui ne prendrait pas en compte les spécificités du rôle éducatif de l'encadrement volontaire :

- Pour les personnes accueillies :
 - o Baisse du taux d'encadrement qui est en moyenne pour les mineurs de 1 pour 6 aujourd'hui, avec le risque d'évoluer vers le seuil réglementaire de 1 pour 12,
 - o Inaccessibilité des séjours et exclusion des enfants des familles les plus modestes, liées au surcoût élevé, pour une majorité des familles.
- Pour les animateurs occasionnels :
 - o Baisse des indemnités journalières, car aujourd'hui en moyenne les associations rémunèrent bien au-dessus du minimum réglementaire,

- Affaiblissement de l'engagement puisque les repos compensateurs ne seront pas obligatoirement indemnisés,
 - Impossibilité de choisir la durée de son engagement pour les animateurs et les directeurs.
- Pour les organisateurs :
- Risque de pénurie du nombre d'animateurs et encore plus du nombre de directeurs,
 - L'alourdissement et la complexification des tâches administratives des directeurs au détriment de leur fonction pédagogique,
 - Modification du projet pédagogique lié au taux d'encadrement différent,
 - Impossibilité d'organiser des séjours itinérants,
 - Surcoût des séjours qui vont exclure de nombreuses familles,
 - Difficultés financières et économiques et plus particulièrement pour de nombreuses petites structures organisatrices qui risquent d'arrêter leur activité.

C'est pourquoi les membres de la Plateforme souhaitent un soutien unanime de la Commission sur la proposition de loi visant à renforcer l'accès aux loisirs et aux vacances par la création d'un statut du volontariat de l'animation.

Rappelant que le volontariat de l'animation est aujourd'hui la seule proposition exprimée qui assure le sens éducatif et apporte une réponse concrète à la question de la pérennisation des ACM et des séjours de vacances adaptées organisées ; ne partageant pas l'idée que la seule proposition faite dans le pré-rapport, celle l'aménagement du contrat d'engagement éducatif, soit une réponse à la situation actuelle ; les membres de la Plateforme demandent :

- qu'après cette Commission, le ministère poursuive le travail engagé pour permettre, rapidement, la mise en place effective d'un statut du volontariat de l'animation en concertation avec les acteurs concernés par les accueils collectifs de mineurs et les vacances adaptées organisées pour personnes en situation de handicap,
- que le ministère poursuive avec les différents acteurs les comparaisons internationales permettant d'aboutir à terme à une directive européenne sur le volontariat de l'animation,
- que le ministère inscrive la réflexion dans la perspective de la révision de la directive européenne sur le temps de travail,
- que la présente déclaration soit intégrée dans le rapport à venir.

APAJH

Jean-Louis Garcia,
Président

**APF Evasion**

Jean-Marie Barbier,
Président

**CCAS**

Michael Fieschi,
Président

**CEMEA**

Jean François
Magnin,
Délégué Général

**CMJCF**

Frédéric Prelle,
Président

**CMR**

Jean-Louis Davicino,
Président

**EEDF**

Vincent Cocquebert,
Délégué Général

**JPA**

François Testu,
Président

**FRANCAS**

Alain Favier,
Délégué général

**LEO LAGRANGE**

Yves Blein,
Secrétaire Général

**LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**

Jean-Marc Roirant,
Secrétaire Général

**FNFR**

Jean-Marie Beurton,
Président

**PEP**

Joël Derrien,
Président

**UCPA**

Alain Sauvreneau,
Président

**UFCV**

Michel Le Diréach,
Président

**UNAT**

Patrick Brault,
Président

